



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – nouveaux organismes nuisibles)

N° de la demande :	2019-0839
Demande :	Catégorie B.3.11 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – nouveaux organismes nuisibles)
Produit :	Herbicide Sortan IS
N° d'homologation :	32627
Principe actif (p.a.) :	Rimsulfuron à 20 %
N° de document de l'ARLA :	2990699

Background

L'herbicide Sortan IS est homologué pour la lutte contre plusieurs graminées et mauvaises herbes à feuilles larges en prélevée et en postlevée dans le maïs de grande culture dans l'Ouest et dans l'Est du Canada. Pour obtenir des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Le titulaire a présenté une demande de modification de l'homologation de l'herbicide Sortan IS (n° d'homologation 32627) afin d'inclure les allégations suivantes concernant la lutte contre les mauvaises herbes dans les cultures de maïs de l'Est du Canada :

Au stade de prélevée des mauvaises herbes, à une dose de 75 g/ha :

- Suppression du blé spontané

Au stade de postlevée des mauvaises herbes, à une dose de 75 g/ha :

- Suppression du blé spontané, jusqu'au stade de la 1^{re} talle
- Suppression du soja spontané, jusqu'au stade de la 1^{re} feuille trifoliée
- Répression de la folle avoine, du stade à 2 feuilles jusqu'au stade de la 1^{re} talle
- Suppression de la folle avoine, du stade à 2 feuilles jusqu'au stade de la 1^{re} talle, lorsque mélangé en cuve avec du glyphosate à une dose de 900 g/ha

Au stade de postlevée des mauvaises herbes, à une dose de 37,5 g/ha :

- Répression du soja spontané, jusqu'au stade de la 1^{re} feuille trifoliée
- Suppression du laitron potager, du stade à 3 feuilles jusqu'au stade des 2 pousses latérales, lorsque mélangé en cuve avec du glyphosate à une dose de 900 g/ha

Évaluation des propriétés chimiques et des risques sanitaires et environnementaux

Une évaluation des propriétés chimiques et des risques sanitaires et environnementaux n'est pas requise, car aucun changement n'est apporté aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés à l'appui de l'ajout de ces mêmes allégations de lutte contre les mauvaises herbes pour la section de l'étiquette sur l'Ouest du Canada dans le cadre de la demande numéro 2018-2792 sont également valables pour la section de l'étiquette sur l'Est du Canada. Ces renseignements démontrent que l'application de l'herbicide Sortan IS conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette devrait fournir un degré acceptable de suppression ou de répression du blé spontané, du soja spontané (y compris les biotypes résistants au glyphosate), de la folle avoine et du laitron potager tant dans l'Ouest du Canada que dans l'Est du Canada.

L'élargissement du spectre de mauvaises herbes figurant sur l'étiquette de l'herbicide Sortan IS offre aux producteurs une plus grande souplesse pour l'emploi de cet herbicide dans la lutte contre les mauvaises herbes dans le maïs de grande culture.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et estime que les renseignements fournis sont suffisants pour appuyer les modifications demandées à l'homologation de l'herbicide Sortan IS.

Références

Aucune.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.